

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 8 du Mois Primaire.

Ere vulgaire.

Jeudi 28 Novembre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTAIGNE, Directeur de l'Abonnement, qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup>. de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Décembre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption. Comme on se propose de dater leur abonnement du 1<sup>er</sup>. frimaire, qui tombe dix jours avant le 1<sup>er</sup>. décembre, ils voudront bien retenir 25 sols sur le prix de la souscription, pour indemnité des dix jours que cette nouvelle forme leur fera perdre.

## TURQUIE.

De Constantinople. le 15 octobre 1793.

LA porte est décidée à envoyer un ambassadeur en Suède, & même, dit-on, à envoyer des ministres dans d'autres états de l'Europe. L'Angleterre en recevra aussi un. L'impératrice de Russie a déjà reçu le sien. Il étoit convenu entre la porte & la cour de Pétersbourg que les ambassadeurs respectifs seroient le même jour leurs entrées, l'un ici, l'autre à Pétersbourg; & c'est le 7 de ce mois, à 8 heures du soir & au flambeau, que le nouvel ambassadeur de Catherine fit son entrée solennelle dans cette capitale où il étoit arrivé depuis plusieurs jours: la pompe & le luxe des équipages, la suite des chevaux, les domestiques chamarrés de livrées brillantes, ont amusé pendant plusieurs jours le peuple, & on a eu l'attention de fixer sa curiosité sur tout cela, en faisant promener dans les rues les voitures de l'ambassadeur, afin de faire oublier aux Turcs la longue humiliation où la Russie nous a tenus.

Ces parades diplomatiques n'empêchent pas que le divan ne prenne toutes les mesures convenables pour s'affranchir des vexations russes. On lui a demandé dernièrement le passage dans le détroit pour une flotte russe chargée de troupes; & quoiqu'on sache que cette flotte & ces troupes sont encore dans la Baltique, le passage n'est pas encore accordé.

Le rapprochement du grand visir des ministres européens semble avoir contribué à diminuer la terreur exclusive dont la porte étoit pénétrée pour la puissance russe; & les Russes montrent eux-mêmes de l'inquiétude de l'accueil qu'elle fait à ces différens ministres; les François sont principalement bien traités ici. On apprend de Smyrne que le capitain-pacha qui est dans cette ville est allé visiter le commandant d'une escadre française mouillée dans la rade, & qu'après avoir vu manœuvrer les équipages, il leur a fait distribuer 2 mille

piastres, & même du vin & de l'eau-de-vie pour les régaler. Cette faveur sans exemple contrarie les Russes; ils craignent que le secret de la vanité & de la faiblesse de leur souverain ne soit trahi par la reconnaissance des François pour les bons traitemens qu'ils reçoivent de la porte.

## I T A L I E.

Extrait d'une lettre particulière de Gènes, du 1<sup>er</sup> novembre.

Vous êtes sans doute déjà instruit à Paris de ce qui s'est passé ici, & de la hauteur insultante avec laquelle les Anglois & les Espagnols traitent les Génois, depuis sur-tout qu'ils n'ont plus gardé aucune mesure avec les François, & qu'ils les ont attaqués ouvertement dans un port neutre. La violation la plus criante de la souveraineté d'un peuple a été suivie d'une sommation de se déclarer dans le terme de 24 heures, & de renvoyer dans le terme de six heures M. Tilly & tous les François. Quoiqu'on menaçât les Génois de bloquer leur port, & de les traiter en ennemis, si le sénat n'adhéroit pas aux demandes du ministre anglois & de l'amiral Gell, le gouvernement, plus ferme que celui de Toscane, a répondu qu'il ne pouvoit donner une réponse définitive avant d'avoir adressé ses réclamations directement aux cours alliées. Il insistera pour avoir la liberté de rester neutre; ce qui est dans le fond absolument indifférent aux puissances coalisées: car les moyens de Gènes, même en argent, sont nuls en ce moment; mais le système des puissances coalisées est de ruiner & d'anéantir les petits états. L'Angleterre a peut-être un traité secret avec le roi de Sardaigne, son allié, pour lui livrer les états de la république, qui, depuis long-tems, sont un objet de jalousie & de convoitise pour la maison de Savoie. Nous savons du moins qu'il a déjà été question d'envoyer des troupes sardes ici même, au cas que les François fissent une invasion sur ce territoire: mais les Génois ont

une telle haine pour les Piémontois, qu'ils n'y mettront pas le pied, & que s'ils y entrent, on ne tardera pas à voir un soulèvement général, pareil à celui de 1744. Les Génois aiment leur gouvernement, parce que la partie gouvernante n'a aucun privilège, qu'elle gouverne gratuitement, & que le peuple ne paie pas d'impôts, & est entièrement occupé de commerce. Sans doute que la république française aura égard à la position fâcheuse des Génois, qui sont & ont intérêt d'être ses amis. Dès que les alliés seront chassés de Toulon, les Français ne sauroient mieux faire que de porter toutes les forces qu'ils ont en Provence dans le Piémont; & alors il leur sera extrêmement avantageux de ne s'être pas aliéné Gènes...

P. S. On craint ici que les Français, en voulant faire le siège régulier de Toulon, ne donnent le tems aux ennemis de rassembler une forte armée dans ce poste. Non-contents d'y appeler les Espagnols, les Napolitains, &c. nous venons d'être informés que les Anglois ont encore pris à leur solde 5 mille Autrichiens qui doivent s'embarquer ici. La république fait des représentations à ce sujet; elle n'a pas encore accordé la permission pour le libre passage de ces troupes sur son territoire, & elle indique le port d'Oneglia comme aussi commode pour leur embarquement que celui de Gènes. Il paroît que les projets des Autrichiens & des Sardes est de surprendre Monaco ou Antibes, de s'y établir & de couper la communication entre Nice & l'armée française de Toulon; mais si celle-ci brusque l'attaque de ce port, & qu'elle puisse s'avancer ensuite vers Nice, cette opération ne peut manquer d'être fatale aux alliés.

#### A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 15 novembre.*

La ligue des grandes puissances de l'Europe contre la France, en appellant à elle de gré ou de force les petits états qui étoient hors de mesure pour lui résister, les a cruellement trompés sur le véritable but de cette association; il ne s'agissoit pas pour ces puissances de rendre la France au despotisme, mais de prendre ce prétexte pour cimenter le leur, pour l'agrandir; les premiers mouvemens de la guerre ont annoncé cette grande vérité que les petits états reconnoissent aujourd'hui trop tard. L'Autriche & la Prusse ont reproché d'abord l'assistance des émigrés français, & ce n'est pas sûrement comme traîtres à leur patrie que ces puissances ont refusé leur secours; Pitt, d'un autre côté, a envoyé des secours foibles aux rebelles de l'intérieur de la France; enfin, pendant que la division étoit soufflée dans l'intérieur de la république par ces puissances, elles se partageoient entre elles la souveraineté des pays que leur ambition convoitoit. Il falloit d'abord affoiblir ces pays, elles l'ont fait en attaquant leur population par des levés extraordinaires de troupes auxiliaires, en retranchant quelque chose des subsides convenus, en suscitant ailleurs des divisions intestines; le véritable but de cette guerre se développe aujourd'hui, c'est celui de faire disparaître tous les petits états de l'Europe & de les ranger sous le despotisme de quatre puissances, devenues colossales, à l'aide de la perfidie & plus machiavélique dont l'histoire ait à conserver le souvenir.

L'assujettissement d'un grand peuple, devenu libre, & qui veut continuer à l'être, n'est qu'un objet secondaire, & qui sera vraisemblablement bientôt abandonné par la coalition, désormais certaine de ne pas y réussir.

Mais l'assujettissement de la Pologne à la Russie; mais l'asservissement de l'Italie à la maison d'Autriche; mais l'ouïe projetée de quelques états dans la monarchie prus-

sienne; mais enfin la suprématie universelle des mers pour l'Angleterre, sont des projets que la coalition ne dissimule plus, & qui foment la terreur dans toute l'Europe étonnée de la facilité avec laquelle elle a conivé à la destruction de sa propre liberté.

Pourquoi donc, dira-t-on, la coalition fait-elle mine de vouloir détruire le nouveau gouvernement français? pourquoi? C'est pour que l'exemple de la liberté n'ouvre pas les yeux des peuples, pour qu'ils ne songent pas qu'un grand peuple libre est le patron naturel de tous les peuples opprimés, pour qu'ils ne s'adressent pas à la république française dans leur désespoir, pour apprendre d'elle comment on s'écoue les chaînes des tyrans.

C'est une pareille, c'est cette commune terreur qui tourmente tous les despotes; c'est elle qui leur fait semer la trahison autour & dans l'intérieur de la nouvelle république, afin de donner le change aux nations qu'elles veulent soumettre, sur la faveur des fruits de la liberté.

Mais déjà les vœux généraux de l'Europe contraient ces vues ambitieuses & perfides, & bientôt le cri de la liberté retentira aux oreilles des tyrans qui veulent la proscrire. Une nouvelle campagne, aussi infructueuse que la dernière, rendra ce cri général, & il restera sans doute à la France la gloire d'avoir affranchi l'Europe des mêmes chaînes qui ont si long-tems pesé sur elles-mêmes.

Ceci est extrait d'un nouvel ouvrage publié en anglois, en allemand & sur-tout en français, à Stockholm, le 20 du mois dernier.

#### B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 15 novembre.*

Le gouvernement vient de faire publier dans toute la Flandre Autrichienne, une déclaration de l'empereur, dans laquelle il est dit, que ce prince toujours occupé du bien de ses sujets, voyant avec indignation les ravages que ces *enragés* de Français commettent sur les terres impériales, & voulant faire connoître toute l'étendue de la confiance qu'il a dans les habitans du pays, il les engage à s'armer pour leur propre défense. S. M. ajoute, qu'elle soutiendra de tout son pouvoir cette marque de leur zèle en leur faisant distribuer sur-le-champ, 100 mille fusils. Le lieutenant-colonel d'Alprez, chargé d'organiser cet armement, se tiendra à Oudenarde. Aussi-tôt les états des différentes provinces se sont assemblés pour s'occuper de ce grand objet; mais il paroît décidé que l'armée projetée ne se lèvera pas cette année: les états de Brabant ont voté seulement 4 millions de florins pour les frais de la guerre.

Le gouvernement a adressé en même tems aux états de la Flandre maritime, la dépêche suivante:

« Je me hâte de vous instruire, que sur les instances pressantes & répétées du ministre de l'empereur & roi, à Londres, le gouvernement britannique a donné ordre aux commandans des vaisseaux de guerre anglois, de prendre sous leur protection les navires marchands de la Flandre, & spécialement ceux qui font voile pour l'Espagne.

#### F R A N C E.

*De Paris, le 8 frimaire.*

On écrit du Havre que, le 2 frimaire, il est arrivé dans ce port un navire danois chargé de 35 mille fusils, & un autre portant 180 tonneaux de bled. Les jours précédens, d'autres navires venant de Copenhague & d'Altona sont ar-

rivés avec le même

La m... habilitée... ment... supplice... de Jour... deux m... cette o... autorités... de Roue... martyrs

Les f... nauté ci... ment de

Le g...

Chau... rence, à

T

Cs tr... Lamarli... sion de... plice d'... mis sur... place de

Le m... Lair, M... fait de... rivemen... la femm

Aube... tendans

Le se... éciat.

Le p... dernie... en bon... litiques... néglig... malheur... généra... affiches... qui aban... jets pou

Un r... qu'il so... aussi de... pour ra... de max... nicipal.

Collo... franchis... sacre de... un pou... noncat

riés avec huit greniers de froment qu'ils ont déchargé dans le même port.

La mémoire des infortunés Bordier & Jourdain a été réhabilitée à Rouen, sur le lieu même où ils furent judiciairement assassinés. Une colonne sera élevée au lieu de leur supplice, & les deux quais, désignés désormais sous le nom de Jourdain & de Bordier, consacreront la mémoire de ces deux malheureuses victimes de l'aristocratie. On a célébré à cette occasion une fête civique, à laquelle ont assisté les autorités constituées & les sociétés populaires. La commune de Rouen s'est chargée de l'éducation des enfans de ces deux martyrs de la révolution.

Les fermiers-généraux sent en arrestation à la commune ci-devant Port-Royal, où ils travailleront à l'apurement de leurs comptes.

Le général Duhou a été conduit à l'Abbaye.

Chauvelin, ex-ministre de la république française à Florence, a été arrêté par ordre de sa section.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Ce tribunal a condamné à mort Antoine-Nicolas Cellier Lamarrière, ci-devant général en chef de la première division de l'armée du Nord, convaincu d'être l'auteur ou complice d'un complot tendant à favoriser les progrès des ennemis sur le territoire français, notamment à leur livrer la place de Lille & autres places de la frontière du Nord.

Le même tribunal a acquitté Jean-Claude Leloupe, Julien Lair, Nicolas Vestiere & Marie Lombaud, accusés d'avoir fait de fausses déclarations lors du débat qui a eu lieu relativement à l'accusation portée contre le citoyen Delhorre & sa femme.

Aubert, curé de la Bresse, accusé d'avoir tenu des propos tendans à discréditer les assignats, a été aussi acquitté.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 5 frimaire.

Le feu a pris à l'hôtel Montbarrey, & a été sur-le-champ éteint.

Le procureur de la commune annonce que le feu a pris dernièrement chez une de ces femmes qui couroient les rues en bonnet rouge, & qui s'occupent plutôt de matières politiques que de leurs ménages; que, par une suite d'une négligence coupable & d'une insouciance criminelle, deux malheureux enfans ont péri dans les flammes. Le conseil-général arrête l'insertion de ce fait au procès-verbal, aux affiches de la commune, pour le vir de leçon aux citoyennes qui abandonnent le soin de leurs maisons pour s'occuper d'objets pour lesquels la nature ne les a pas formées.

Un membre prend occasion de ces faits pour demander qu'il soit fait une visite exacte des cheminées: il se plaint aussi de ce qu'un petit ramoneur lui a demandé 30 sols pour ramoner une cheminée, alléguant qu'il n'y avait pas de maximum pour le ramonage. — Renvoyé au corps municipal.

Collot-d'Herbois & Fouché, représentans à commune Affranchie, envoient au conseil le buste de Cléber & le simulacre de sa tête mutilée par ses féroces assassins; il y en a un pour le département & un pour la convention: ils annoncent en outre qu'on s'occupe dans cette ville de la dé-

molition des maisons des aristocrates. Le conseil applaudit à cette lettre, & arrête que le citoyen maire répondra aux représentans Collot-d'Herbois & Fouché.

Séance du 6 frimaire.

Un administrateur de police annonce au conseil, que les artistes du théâtre de la ci-devant Montanflor, situé au palais de l'Égalité, ont pris le nom de *Montagne*. Le conseil reçoit avec intérêt cette déclaration. L'administrateur ajoute que les mêmes artistes font hommage au conseil d'un modèle nouveau de cartes à jouer, où les hommes sont des juges, les femmes, des vertus; & les valets, des braves: le président ajoute: «& ceux qui les tiendront seront des vices». Le conseil & les tribunes applaudissent vivement à cette répartition; & le conseil reçoit la déclaration des artistes.

La société populaire de la section des Arcis, vient présenter au conseil les jeunes élèves de la patrie, de cette section, qui prononcent dans le sein du conseil un discours rempli du républicanisme le mieux prononcé & de la philosophie naissante, dont les principes germent dans leurs cœurs; ils jurent de ne reconnoître d'autre évangile que la déclaration des droits de l'homme, d'autres confessions que les guérites des corps-de-gardes: «là, au lieu, disent-ils, au lieu d'accuser nos fautes, nous veillerons sur celles des autres». Sur leur drapeau est inscrit: *Nous croissons pour venger nos pères*. Le conseil applaudit à leurs sentimens civiques, arrête l'insertion de leur discours aux affiches, & nomme des commissaires pour les accompagner à la convention.

Une députation de l'assemblée des Belges, vient faire part au conseil, que cette assemblée est épurée rigoureusement, & qu'elle a découvert dans son sein un espion autrichien & des citoyens très-suspects. Elle demande que le conseil invite les 48 sections à envoyer à l'assemblée des Belges le nom des Belges réfugiés dans leur arrondissement, afin que cette assemblée puisse connoître les faux Belges, soi-disant réfugiés, qui pourroient être envoyés à Paris par des puissances étrangères. Un membre convertit cette demande en motion, & le conseil arrête sur sa proposition, que les 48 sections seront invitées à envoyer les noms des Belges réfugiés, qui demeurent dans leur sein, pour qu'ils puissent être rigoureusement épurés; & que l'on puisse reconnoître les ennemis de la république, agens payés par les puissances étrangères.

Une députation de la société populaire de Brest, vient dans le sein du conseil, annoncer que la lumière a éclairé cette commune; que les machinations infâmes des rollandistes, brissotins, & fédéralistes, ont été mises au grand jour, que le noyau révolutionnaire est formé, que l'opinion publique est affirmée, & que les mesures de terreur qui doivent exterminer les conspirateurs sont à l'ordre du jour. L'orateur donne lecture de plusieurs adresses remplies d'une énergie républicaine. Il annonce qu'une frégate angloise nommée la *Tamise*, a été conquise par une française, appelée la *Carmagnole*; & qu'elle a été obligée d'amener son pavillon, qu'il ajoute être chargé de porter à la convention nationale; il demande pour la commune de Brest la médaille du 10 août, & le baiser fraternel en signe de réunion. Le conseil applaudissant aux sentimens de la société populaire de Brest lui accorde la médaille du 10 août.

Les sections réunies des Droits de l'Homme & de la Maison Commune, viennent en masse annoncer au conseil-général, que la calomnie avait verité ses poisons sur quatre patriotes connus & estimables, mais qu'ils ont été acquittés; elles viennent témoigner la joie qu'elles ressentent de leur innocence: le conseil la partage, & les cris de vive la répu-

blique & tendant au fraternel du conseil & des tribunes, donnent un nouvel éclat au patriotisme opprimé.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Romme).

Suite de la séance du 6 frimaire.

Ramel, au nom du comité des finances, présente un projet tendant à réduire de 60 à 45 millions la contribution mobilière de 1793 : après quelques débats, l'assemblée ajourne la discussion de ce projet.

Richard & Choudieu, dénoncés par des individus du département d'Indre & Loire, demandent à faire connaître à l'assemblée cette dénonciation. — On réclame l'ordre du jour. — « Il ne faut pas, dit Danton, écarter par l'ordre du jour une dénonciation qui enfin pourroit être fondée, sur-tout quand elle est faite contre des membres de l'assemblée : il est tems que les absurdités qu'on va débitant sans cesse contre les représentans du peuple, aient un terme : on envoie les uns en Suisse ; on donne aux autres des châteaux en Espagne. Nous devons être sévères, mais justes envers tous les membres. Que le comité de salut public juge les commissaires envoyés dans les départemens & près les armées, cet objet le regarde : pour nous, occupons-nous sans cesse des grands intérêts du peuple françois. Je demande le renvoi de la dénonciation au comité de salut public. — Décreté.

Un prêtre est admis à la barre ; il prononce son abjuration. — « Employons mieux notre tems, dit Danton ; nous en avons assez consumé à recevoir de l'argenterie & à écouter des prêtres qui ne font que suivre le torrent de la raison : il n'y a pas tant de quoi s'exalter de voir des gens abjurer un métier où ils ne peuvent plus faire de dupes : il faut un terme aux mascarades religieuses, il faut un terme même aux félicitations : notre mission n'est pas d'écouter d'éternelles redites. — Que les comités de salut public & de sûreté générale fassent un rapport sur le complot de l'étranger ; recherchons-en les auteurs dans le sein de cette assemblée, s'ils y sont ; & préparons-nous à redonner au peuple françois le ton & l'énergie qu'exigent les circonstances : le peuple veut que la terreur soit à l'ordre du jour ; & il a raison, car tous les traîtres ne sont pas acéantis ; mais il veut qu'elle soit reportée où elle doit être : il ne veut pas que l'homme, qui n'est que foible, ait sans cesse à trembler : il veut être inexorable ; mais il veut en même tems encourager l'homme que la nature n'a pas doué d'une grande force. Le tems de l'indulgence n'est pas encore venu ; & quand il le faudra, le peuple saura ramener à lui ceux qu'on a aliénés ; il saura prouver qu'en voulant la liberté, il a voulu le regne des loix. Méditons sur les moyens de mettre en activité la constitution républicaine, & que chacun de nous apporte le résultat de ses réflexions. Je demande que les comités de salut public & de sûreté générale fassent incessamment le rapport sur les complots de l'étranger, & que le comité de salut public soumette bientôt à la discussion le projet sur l'organisation provisoire du gouvernement. — Décreté.

Les enfans de la section de Mucius-Scevola, accompagnés de leurs meres, sollicitent, par l'organe du citoyen Grandmaison, l'organisation des premières écoles. Danton appuie cette pétition ; il observe que l'instruction est le pain de la

liberté : il demande qu'à l'instar de la Grèce, la France ait de grandes fêtes nationales ; que les sans-culotides soient célébrées avec la plus grande pompe ; que toute la république, s'il est possible, se réunisse pour solemniser la commémoration de la révolution françoise ; que les hommes libres de tous les pays soient invités à cette fête, & que tous les attistes concourent à rendre cette grande fête centrale digne d'un peuple régénéré. — On applaudit vivement à cette idée, qui tend à l'affermissement de l'unité républicaine. La convention décrète, en principe, la fête nationale proposée par Danton : elle ajourne au premier jour de la seconde décade de ce mois la discussion sur les premières écoles.

Séance du 7 frimaire.

Un volontaire, âgé de 21 ans, sous-lieutenant au premier bataillon de l'Yonne, armée de la Moselle, se trouvant frappé d'un coup mortel, dit à son frere qui pleuroit à ses côtés ; *Va combattre l'ennemi ; ton poste est à la piece de canon, & non auprès de moi* : il expire après avoir proféré ces mots. Ce fait, transmis par le représentant Maure, sera inséré dans le recueil des actions glorieuses.

Les citoyens de Coutances exposent, dans une adresse, les services qu'a rendu à la république le citoyen Lecarpentier, en sauvant le département de la Manche, à la célèbre journée de Granville.

Le représentant dans le département de l'Orne, écrit que cette partie de la république fournit quatorze mille hommes de la première réquisition : l'embaras de se procurer des subsistances, empêche de faire mouvoir le corps en masse ; on l'a répandu en divers cantons.

Le citoyen Julian, de Carentan, avoit été chargé de distribuer deux millions pour la solde de l'armée de Mayence ; il s'est trouvé, sur ces fonds, un déficit de 138 mille livres, que l'on a accusé Julian d'avoir distrait : ce citoyen se présente à la barre, il provoque l'examen le plus scrupuleux de sa conduite & de sa fortune ; il offre d'indemniser la république, par le produit de ses travaux, dans un tems indéterminé : « Je n'ai, dit-il, pour toute fortune que mes livres & mon travail ; eh bien ! je travaillerai toute ma vie ; je suis pauvre, mais je vivrai sans reproche. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Le représentant Bréard écrit, de Brest, le 24 brumaire, que les braves marins de la république se sont emparés de la frégate angloise *la Tamise*, dont il envoie le pavillon à la convention nationale. Cette frégate, montée par des républicains, ira bientôt combattre contre ses anciens maîtres.

Sur la motion de plusieurs de ses membres, la convention décrète une amnistie générale pour toutes les révoltes qui, jusqu'à ce jour, ont eu pour motif la cherté des grains & des denrées.

Le comité de législation fait rendre plusieurs décrets ; le plus important de ces décrets accorde aux acquéreurs de ci-devant biens d'émigrés & de condamnés, la faculté accordée aux acquéreurs des autres biens nationaux, celle de rétroceder les baux des biens par eux acquis : il y a dans ce décret plusieurs exceptions relatives aux locations d'usines & de maisons.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.  
Toutes Lettres.